

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-139
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Dérogations au repos dominical des salariés des concessions automobiles pour l'année 2026

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. BAUME, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. ROUX, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. NASS, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Dérogations au repos dominical des salariés des concessions automobiles pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21 ;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la demande formulée par MOBILIANS Occitanie en date du 25 août 2025 ;

Vu la demande formulée par la SAS PAILHON ET FILS en date du 5 septembre 2025 ;

Vu la demande formulée par PAULUS AUTOMOBILE en date du 9 octobre 2025 ;

Considérant que, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail après avis du Conseil municipal ;

Considérant que les concessions automobiles relèvent du régime général des commerces de détail non alimentaires et la pratique des « portes ouvertes » dominicales est encadrée par la convention collective nationale des services de l'automobile (IDCC 1090) ;

Considérant que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire ;

Considérant que cinq dimanches sont concernés ;

Considérant que la question a été présentée à la Commission des Affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive du 3 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical de cinq dimanches, pour l'année 2026 aux dates suivantes :
 - 18 janvier 2026
 - 15 mars 2026
 - 14 juin 2026
 - 13 septembre 2026
 - 11 octobre 2026

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET